

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### STAGE VOLANT CAP LEGEND FORMULE 4

Pour les besoins des présentes, les termes ci-dessous définis (au singulier et/ou au pluriel) auront la signification suivante :

- Client : toute personne physique qui commande un ou des produit(s) et /ou un ou des service(s) auprès de la Société,
- Prestataire : la société CAP LEGEND société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé à PEROLS (34470) - 2, Impasse de la Cadette, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 828 616 508) (ci-après CAP LEGEND)
- Stagiaire : participant au stage organisé par CAP LEGEND

#### Article 1

Toutes les réservations et participations aux stages de sélection « CAP LEGEND 2023 » sont soumis aux présentes CGV.

La réservation d'un stage de sélection « CAP LEGEND » par le Client emporte acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV et le Programme des stages, lesquels peuvent lui être à nouveau communiqués sur simple demande par téléphone, courrier postal ou électronique.

Lorsque le Stagiaire est mineur, la réservation d'un stage par son représentant légal emporte acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes CGV, d'une part par le représentant légal, et d'autre part par le mineur représenté.

Dans ce cas, le Client se porte fort du respect des présentes CGV par le mineur « Stagiaire ».

Il en est de même si le Client n'est pas le Stagiaire aux sélections « CAP LEGEND » - dans ce cas, les présentes CGV doivent en tout état de cause être dûment respectées par le Client et le Stagiaire – ce dont se porte fort le Client.

#### Article 2 Conditions de participation

Toute participation à un stage de sélection « CAP LEGEND » nécessite que les conditions suivantes soient remplies le premier jour du début du stage (et pendant toute la durée du stage le cas échéant) par le Stagiaire :

- avoir au moins 14 ans et au maximum 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de participation ;
- mesurer entre \_\_\_ m et \_\_\_ m,
- peser moins de \_\_\_ kgs,
- avoir, dans le cas des mineurs, une autorisation signée du ou des représentants légaux, donnant l'accord au Stagiaire pour sa participation au stage de sélection CAP LEGEND
- avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, établi par un médecin,
- ne pas être sous traitement médical ou sous substance, contraindiqués pour la conduite,
- être licencié FFSA Karting et l'avoir été les 2 années précédant l'année de participation au stage,
- n'avoir participé à aucune course automobile officielle en monoplace sur circuit ;
- ne pas rouler en essai sur une monoplace à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année de participation, quel que soit le circuit ou le pays,
- ne pas avoir été demi-finaliste ou finaliste de CAP LEGEND.

#### Article 3 Inscription – Contrat

L'inscription au stage s'effectue en remplissant un dossier de stage – par internet ou par voie postale.

Le dossier d'inscription comprend :

- Le bulletin d'inscription,
- l'ensemble des informations sollicitées par CAP LEGEND
- les justificatifs relatifs aux contions de participations (copie de la carte d'identité, certificat médical, copie des licences FFSA, autorisations du représentant légal, etc.)
- un CV reprenant la chronologie de l'intégralité de l'expérience en sport automobile
- les CGV, le Programme et le projet de contrat Lauréat –

FFSA – paraphés et signés par le Client et le Stagiaire.

Par ailleurs, le dossier d'inscription sera réputé complet après réception des éléments du dossier, paiement de l'acompte prévu à l'article 6 des présentes et validation du dossier de candidature par CAP LEGEND.

En conséquence, CAP LEGEND se réserve le droit de refuser la participation d'un Stagiaire, pour quelque cause que ce soit, et notamment :

- en cas de participation du participant à une ou plusieurs autres compétitions / sélections de F4,
- si l'expérience du Stagiaire en sport automobile ne correspond pas à l'éthique de CAP LEGEND,
- si la session de stage est complète

Dans ce cas, les frais de réservation du stage seront remboursés au Client.

CAP LEGEND informera le Client de ce que le dossier est réputé complet par tout moyen – cette date correspondant à la date de conclusion du contrat.

Après validation du dossier par CAP LEGEND, s'il s'avérait que les informations fournies par le Client et/ou Stagiaire s'avéraient erronées ou que le Stagiaire ne remplissait les conditions de participation au jour du début d stage, le prix du stage ne sera pas remboursé au Client (sauf exercice du droit de rétractation le cas échéant).

Ainsi, si le Participant :

- roule en essai sur une monoplace à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année de participation, quel que soit le circuit ou le pays,
- omet d'informer CAP LEGEND sur son expérience en sport automobile ,
- etc.

son inscription sera annulée et le prix du stage restera acquis à CAP LEGEND à titre de compensation.

L'inscription ne sera en tout état de cause définitive qu'après réception de l'intégralité du prix du stage.

#### Article 4 Droit de rétractation

Pour le cas où le contrat serait conclu à distance au sens des dispositions de l'article L221-1 du Code de la consommation, il est précisé que le Client bénéficie d'un droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité dans les conditions suivantes.

Le Client peut exercer son droit de rétractation dans les 14 jours suivant la date de conclusion du contrat du Participant.

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision de rétractation de la commande à : CAP LEGEND, par mail ([contact@caplegend.com](mailto:contact@caplegend.com)) ou courrier postal (2, Impasse de la Cadette 34470 PEROLS), au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté ou du modèle de formulaire de rétractation joint avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, CAP LEGEND remboursera le prix payé, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour de la notification de l'exercice du droit de rétractation.

Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale et n'occasionnera pas de frais pour le Client.

Il est par ailleurs expressément rappelé au Client que l'exercice du droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, oblige le Client à verser au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

## **Article 5 Tarifs**

Le tarif des stages de sélection par stagiaire :

Phase découverte : 15.000 € TTC  
¼ et 1/2 de Finale : 2.500 € TTC

Finale : OFFERT

La Phase découverte est accessible à tous les stagiaires.

Les ¼ de finales, les ½ finales et la Finale ne sont accessibles (et donc payants) qu'aux Stagiaires qui se sont sélectionnés pour y participer.

Les règles de sélection sont prévues dans le Programme des stages.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la commande.

Les tarifs comprennent :

Phase 1 :

- 4 jours de stage selon programme détaillé en PJ
- Repas du midi pour le participant

¼ de Finale et ½ Finale

- 1 jour de stage selon programme détaillé en PJ
- Repas du midi pour le participant

Finale :

- 1 jours selon programme détaillé en PJ
- Repas du midi pour le participant

Les tarifs ne comprennent pas :

- l'équipement personnel des Participants (casque, combinaison, chaussures, hans, gants, cagoules – le tout homologué)
- les frais de déplacements
- les frais d'hébergement
- les frais de repas des matins et du soir
- les frais de repas (matin, midi et soir) des accompagnateurs

## **Article 6 Règlement du Prix**

### 6.1 Paiement du premier acompte

Un acompte, correspondant à 1/3 soit 5.000€/TTC du prix de la Phase 1 est à verser obligatoirement avec le dossier d'inscription pour le rendre effectif.

### 6.2 Paiement du solde

Le 2/3 du prix de la Phase Découverte est payable 60 jours avant la date du stage et le solde en tout état de cause au moins 15 jours avant le début de la phase Découverte du stage.

Les paiements des prix des ¼ de Finale et des ½ Finale et de la Finale devront être effectués 30 jours avant la date prévue pour ces phases de stage .

A défaut de paiement, le Stagiaire sera automatiquement exclu de la

phase de sélection pour laquelle le paiement intégral n'est pas intervenu.

### 6.3 Modalités de paiement

Les paiements ont lieu par virement bancaire uniquement.

## **Article 7 Annulation du contrat / report du stage par le Client / participant**

### 7.1 Annulation du contrat

En cas d'annulation de la réservation par le Client après son acceptation par CAP LEGEND - hors exercice du droit de rétractation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le Client sera redevable d'un dédit envers la Société du montant de des sommes préalablement versées.

### 7.2 Report du stage

Les demandes de report de stage sollicitées par le Client seront prises en compte, dans la limite des possibilités de CAP LEGEND sous réserve d'être présentées au moins 30 jours avant la date de début de stage.

Dans les cas suivants, les demandes de report seront acceptées sous réserve de la présentation des justificatifs :

- Force majeure
- problème grave de santé avec présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant de se déplacer ou de conduire une monoplace
- décès d'un proche (père, mère, ou enfant) avec présentation d'un avis de décès et d'une attestation justifiant du lien de parenté.

En cas de report, le stage devra en tout état de cause être effectué dans le délai d'un an à compter de la validation de l'inscription.

A défaut, les sommes payées à titre d'acompte seront définitivement acquises à CAP LEGEND.

Le Stagiaire qui ne se présente pas à une journée de stage perd le droit de participer aux journées suivantes.

## **Article 8 Annulation du contrat / report par CAP LEGEND**

CAP LEGEND pourra annuler ou reporter le stage dans les conditions suivantes :

- Conditions de sécurité l'exigeant (conditions climatiques ou autres)
- Force majeure
- Conditions sanitaires

En cas de report du stage par CAP LEGEND, le Client pourra s'inscrire à une autre session de stage dans un délai d'un an.

A défaut, les sommes versées par le Client lui seront remboursées.

Il en sera de même en cas d'annulation du stage par CAP LEGEND.

### **Article 9    Respect des règles / Santé et sécurité**

Les stages organisés par CAP LEGEND ne sont pas des « compétitions » ou « essai et entraînement à la compétition » définitif à l'article R 331-18 du Code du sport, ce qui est accepté, reconnu par chaque Participant.

Chaque Stagiaire (ou représentant légal le cas échéant) reconnaît par ailleurs que le stage est un événement à haut risque en tant que tel et qu'il est par nature dangereux et décharge CAP LEGEND de toute responsabilité à ce sujet.

Les Stagiaire doivent respecter toutes les instructions et / ou réglementations en matière de santé et de sécurité sur le circuit, assistez et écoutez attentivement à tous les briefings et se conformer à toutes les instructions données par les moniteurs de conduite et le personnel engagé par CAP LEGEND et/ou le responsable du circuit.

CAP LEGEND se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un Stagiaire d'une session de stage ou du stage en cas de :

- non-respect des instructions et/ règles de sécurité,
- absence ou perte de contrôle du véhicule,
- comportement inapproprié,
- participation sous influence de l'alcool, de drogue(s) ou de substances altérant le comportement et les réflexes,

En cas de suspicion par CAP LEGEND de ce que le Stagiaire pourrait être sous l'influence/effet

d'un tel produit, le Participant pourra être exclu temporairement du stage en attendant d'avoir les résultats des tests ou examens médicaux auxquels il aura été proposé au Stagiaire de se soumettre.

Si le Stagiaire (ou le représentant légal) refuse de se soumettre à des examens médicaux (analyse de sang ou autre), il sera exclu définitivement du stage.

Aucun remboursement et aucune compensation ne seront dus par CAP LEGEND.

### **Article 10    Equipement**

Chaque Stagiaire doit participer au stage avec un équipement de protection à sa taille conforme à la réglementation en vigueur.

L'équipement obligatoire comprend : des sous-vêtements, combinaison ignifugée, bottes de course, gants, cagoule, casque avec dispositif de retenue de la tête avant (Hans System).

### **Article 11    Droit à l'image**

Chaque Stagiaire (ou le cas échéant représentant légal) autorise CAP LEGEND ou tout tiers désigné par elle à effectuer des photos, vidéos et films de lui lors du stage et cède gratuitement à CAP LEGEND tous les droits d'utilisation, de reproduction, de diffusion, etc. des dites vidéos, films, photos, sur quelque support que ce soit aux fins de promotion et de publicité de CAP LEGEND.

### **Article 12    Responsabilité**

Les Stagiaires (ou leur représentant légal le cas échéant) sont personnellement et indéfiniment responsables de tout dommage matériel direct ou indirect qui surviendrait par leur faute, négligence ou imprudence.

CAP LEGEND pourra dans ce cas solliciter au Participant l'indemnisation intégral du dommage causé.

CAP LEGEND n'est tenu que par une obligation de moyens de sécurité.

Chaque Stagiaire est responsable – même sans faute – de tous dommages autres que matériels causés à un autre Stagiaire, à un employé, sous-traitant ou toute

personne présente sur le circuit lorsqu'il conduit le véhicule lors du stage.

La responsabilité de CAP LEGEND ne pourra être mise en jeu en cas de dommage matériel ou corporel subi par un Participant (ou un accompagnateur) qu'en cas de faute inexcusable de CAP LEGEND.

### **Article 13    Assurances**

La société CAP LEGEND est assurée chez \_\_\_\_\_ par un contrat RC PRO et Organisation \_\_\_\_\_ pour les risques suivants :

- 
- 

La société CAP LEGEND souscrit par ailleurs un contrat individuel « individuel accident » pour chacun des participants auprès de \_\_\_\_\_

Une franchise de 6.000 € restera à la charge du Participant qui sera responsable d'un dommage sur un monoplace ou un équipement du circuit.

CAP LEGEND invite chaque Participant à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant notamment les dommages corporels auxquels la pratique sportive du sport automobile peut exposer.

### **Article 14    Accompagnateurs**

Est considéré comme Accompagnateur toute personne qui accompagne un Stagiaire.

Les Accompagnateurs seront admis sous réserve du respect des conditions suivantes :

- inscription en cette qualité au plus tard au moment du paiement du solde du prix,
- nombre d'accompagnateurs maximum / Participant : 3
- les enfants de moins de 10 ans et les animaux ne sont pas admis,
- l'Accompagnateur doit impérativement signer les présentes CGV,

En tout état de cause les Accompagnateurs n'auront aucun accès à la piste du circuit.

**Article 15** **Droit applicable – Litige – Médiation – Attribution de juridiction**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre CAP LEGEND et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre la Société et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. conso. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

**Article 16** **Information précontractuelle – Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente, du Programme des stages et de toutes les informations listées à l'article L.111-1 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des services commandés ;
- le prix des services commandés et des frais annexes le cas échéant ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la Société s'engage à fournir les services commandés ;
- les informations relatives à l'identité de la Société, à ses

coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;

- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

**Article 17** **Données personnelles**

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Société. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification,

d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au Prestataire par voie postale ou à l'adresse email suivante: [contact@caplegend.com](mailto:contact@caplegend.com)

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Prestataire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.